

# MAIRIE de CHIZÉ

79170

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 janvier 2015 (ordinaire)**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Affiché en exécution de l'article L. 2121.25**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mil quinze le jeudi 22 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ/AVAILLES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Brigitte BASTARD, Valérie BOST, Diane DESMONTS, Nathalie MEMETEAU  
Messieurs , Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Eric CHAMARRE, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN, Didier VRIGNAUD.

Absents: Thierry AUDEBERT, Jean DUBOIS, Catherine VRIGNAUD

Pouvoir de: Thierry AUDEBERT à Bernard GUÉRIN

Secrétaire de séance: Brigitte BASTARD

**Date de convocation : 15 janvier 2015**

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **1-Cross départemental organisé par les pompiers :**

Le Conseil municipal reçoit les pompiers de Chizé représentés par Monsieur Martin, chef de centre de secours et Monsieur Vrignault adjudant.

Un cross départemental des pompiers aura lieu en novembre 2015.

Environ 5 à 600 participants sont attendus.

Le Maire demande à Kevin Martin de lister l'ensemble des points techniques (douches, parking, restauration, sécurité etc...)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des voix (13 voix) de soutenir ce projet de cross.

### **2- Association « le pied à l'étrier »**

Monsieur R. Falanga expose les actions de cette association, il souhaite que l'information soit diffusée le plus largement possible. Le « pied à l'étrier » concerne les personnes en recherche d'emploi qui peuvent être aidées par des « parrains » de l'association. Des parrains sont attendus.

Monsieur Falanga souligne que compte tenu du taux de personne sans emploi, le nombre de personnes en demande d'aide auprès du pied à l'étrier est très faible.

### **3-Compte-rendu des représentations communales**

Messieurs Mounoury à la Communauté de communes val de Boutonne, Rambaud, Blondio, au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Écoles (SIVU Écoles), Barré au SAGE Boutonne (Schéma Aménagement Gestion des Eaux) Les comptes rendus de ces réunions sont consultables en Mairie.

#### **4-Création du bar-restaurant communal de Chizé**

Le Maire expose le dossier avec la participation de 2 représentants des commerçants présents. Ils sont invités à s'exprimer sur les projets pilotés par plusieurs commerçants. (déplacement vers le rond point à proximité du garage).

La Commune n'a pas compétence pour bâtir en neuf aux côtés des commerçants. Seule la Communauté de communes Val de Boutonne qui a cette compétence pourrait porter un projet de ce type.

Le débat fait état de la possibilité pour la Commune d'acquérir une surface dans cette zone de commerce et de la céder à la Communauté de communes. Le préalable serait l'acceptation d'une telle participation par la Communauté de communes.

Le Conseil municipal après avoir entendu les commerçants et débattu décide à l'unanimité des voix (13 voix) :

- a) de déposer les demandes de subventions pour aménager le local de l'ancienne poste en bar restaurant selon le plan de financement ci-dessous
- b) de ne mener le projet qu'à la condition de réunir au moins 65 % d'aides
- c) de ne mener le projet qu'à la condition que les indicateurs de marché soient favorables

<b>ORIGINE (préciser la nature)</b>	<b>MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE</b>
DETR	<b>109262</b>	25,00%	27315
FISAC	<b>109262</b>	20,00%	21852
Autofinancement :	<b>109262</b>	25,00%	<b>27316</b>
<b>Communauté de communes Val de Boutonne</b>	<b>109262</b>	30,00%	32779
TOTAL EN HT	<b>109262,64</b>		

#### **5- Demande subvention au Conseil général des Deux Sèvres pour le projet marais tranche 1**

Le Maire expose la rencontre avec le Conseil général des Deux-Sèvres à ce sujet, il informe sur les possibilités de subventions que le Conseil général apporte à ce type d'opération et du bénéfice de reconnaissance qu'apporterait l'inscription du site au réseau des ENS (Espaces Naturels Nensibles).

Le Conseil municipal à l'unanimité des voix (13 voix) décide :

- a) de solliciter l'inscription du marais au réseau des Espaces naturels sensibles du Conseil général des Deux Sèvres
- b) de solliciter une subvention en complément de celle demandée auprès du Pays Mellois sur le programme LEADER selon le plan de financement suivant

→ Dépenses		→ Recettes		→ Taux
Passage broyeur forestier		LEADER-Europe	18 083,29 €	55,00%
Terrassement et modelage de 2 mares		Conseil général 79	8 219,68 €	25,00%
Tracé et mise en œuvre du sentier		Autofinancement	6 575,74 €	20,00%
Actions pédagogiques				
<b>TOTAL HT</b>	<b>32 878,71 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>32 878,71 €</b>	<b>100,00%</b>
TVA	7 443,99 €	TVA	7 443,99 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>40 322,70 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>40 322,70 €</b>	

### **6- Prolongation de la mission de suivi du chantier parking.**

Le Maire expose que le chantier du parking face à la Mairie sera réceptionné fin janvier. La mission d'encadrement et de suivi confiée à Monsieur Jean Dubois ayant été essentielle dans le respect de l'économie du chantier, le Conseil décide à l'unanimité des voix (13 voix) de prolonger l'indemnité de mission votée en faveur de Monsieur Jean Dubois lors du Conseil municipal du 25 septembre 2014 (délibération 53/2014) jusqu'à fin janvier 2015.

### **7- Protection civile**

Le Maire expose que le plan communal de sauvegarde est à réaliser. Un élu référent est utile pour animer ce dossier.

Monsieur Didier Vrignault, conseiller municipal, se déclare volontaire pour cette tâche. Le Conseil vote à l'unanimité (13 voix) la désignation de Monsieur Didier Vrignault pour être élu référent à cette question.

### **8-Renouvellement de la convention de formation et d'assistance informatique / Avenant.**

Le Maire expose les conditions de formation et d'assistance à l'utilisation des logiciels informatiques proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres. Le Conseil d'Administration du Centre de gestion a décidé le 6 octobre 2014 de réévaluer les tarifs comme suit :

Formation continue au Centre de gestion 35 € HT, en mairie 70 € HT

Coût annuel assistance : 795 € HT

Situation d'exception taux horaire 35 €HT.

Le Conseil autorise à l'unanimité des votants (13 voix) Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention établie avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres relative à la formation et l'assistance informatique.

### **9- Contrats d'assurance groupe des risques statutaires du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres**

Le Maire expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 propose de lancer une consultation pour le compte de la commune relative au contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents et garantissant la collectivité contre les risques financiers en découlant.

L'actuel contrat arrivant à terme fin 2015, le Centre de gestion le remet en concurrence pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2019.

Il s'agit de l'opportunité pour la Commune de Chizé de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

La commune de Chizé n'adhère pas au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31/12/2015 mais souhaite bénéficier des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est ainsi proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Le Maire propose de délibérer favorablement pour permettre au Centre de gestion de souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, économisant ainsi une consultation initiée par la Commune.

Il est entendu que, si au terme de la consultation, les conditions obtenues, notamment financières ne convenaient pas à la commune de Chizé, le Maire conserve la faculté de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat à compter du 01/01/2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de la commune de Chizé des contrats d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

#### **10- Proposition de don d'immeuble à la commune**

Le Maire expose que Monsieur Thierry Dumora a contacté la municipalité pour proposer le don d'une maison dont il est propriétaire, dans Chizé.

La visite de ce bien a permis de constater un état de dégradation impliquant des travaux de couverture et de charpente à réaliser très rapidement avant même toute rénovation intérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil décline la proposition de don provenant de Monsieur Dumora (11 voix contre, 2 abstentions)

#### **11- Tarification de bois façonné**

Le Maire expose que la Commune a délibéré sur le prix de vente de bois vendus sur pied. Or les activités de la commune amènent parfois à façonner de très petites quantités de bois qui pourraient être cédées.

Le prix de 28 euros hors taxes le stère de bois en toutes longueurs est proposé.

Le Conseil à l'unanimité adopte ce tarif à l'unanimité (13 voix)

#### **12- Stockage de graviers sur terrain près de la prairie**

Madame et Monsieur Godet sollicitent l'autorisation de déposer pendant une période de travaux un stock de graviers.

Le Conseil accepte à l'unanimité (13 voix) la demande aux conditions suivantes :

- ➔ le lieu sera indiqué précisément au bénéficiaire avant le dépôt
- ➔ le bénéficiaire informera la Commune au moins 10 jours avant la date du dépôt
- ➔ un état des lieux sera effectué avant et après le dépôt
- ➔ le dépôt ne pourra avoir lieu du 10 au 15 juillet .

### **13- Demande de gratuité**

Plusieurs demandes de gratuité de salle sont exprimées par des associations. Le règlement communal intègre des gratuités. Ces dispositions restent applicables.

### **14- Informations diverses**

- ➔ Madame Chantal Gautier a informé la municipalité de son départ en retraite à compter du 1<sup>o</sup> février. Tous nos vœux de très bonne retraite accompagnent Madame Gautier.
- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a saisi Madame la Présidente du Tribunal administratif de Poitiers au sujet de la chute de pierres provenant de l'ancien hôtel de la Croix Blanche.  
Le juge des référés a, dès le lendemain de la saisine, nommé un expert dont la mission était de déterminer l'imminence du danger et de décrire les travaux à effectuer pour lever ce péril. Monsieur le Maire décrit au Conseil la procédure légale qui est désormais suivie et sensibilise au fait qu'à défaut de voir le propriétaire exécuter la mise en demeure, la collectivité pourrait se voir contrainte de pallier la carence du propriétaire.  
Concernant cet édifice, Madame Brigitte Bastard, conseillère municipale, souhaite sous 3 mois soumettre un projet au conseil dans le cadre d'une rénovation dont les objectifs seront précisés à cette échéance.

La séance est levée à 23h30

A CHIZÉ, le 27 janvier 2015

Le Maire, Daniel BARRÉ